



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2020/218**

**Tarifs des services publics  
2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu  
de cette délibération a été affiché à la porte  
de la Mairie le : jeudi 17 décembre 2020, que  
la convocation du conseil avait été établie le  
vendredi 4 décembre 2020

La Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en son article L.2121-29 ;

Considérant qu'un important remaniement des tarifs des services publics a été effectué pour l'exercice 2015 et que le principe retenu était de faire payer l'utilisateur et non plus le contribuable afin que les tarifs reflètent d'avantage le coût réel du service rendu, et favoriser de ce fait l'équité,

Considérant qu'en 2016 et en 2017 les tarifs n'ont donc pas subi de modifications majeures,

Considérant que pour les tarifs 2018, un travail de fond sur la structure des tarifs en fonction du type d'usager et de la fréquentation a été effectué en veillant à ce que le produit attendu des recettes se maintienne à minima à l'identique,

Considérant que pour les tarifs 2019, quelques modifications ont été réalisées notamment sur la prestation de portage de repas à domicile et les droits de voirie (terrasses de plein air pour les cafés et les restaurants afin de les harmoniser sur les différents lieux de cette zone 1 nouvellement délimitée,

Considérant la volonté de la municipalité de ne pas augmenter les tarifs 2021 des services publics, seuls quelques ajustements ciblés sont proposés,

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES :** Bérénice LACAN

**PROCURATIONS :** Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur général des services publics de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Considérant que le détail des tarifs par service est listé dans les pièces annexées à cette délibération,

Aussi, après avis de la commission municipale des finances en date du 26 novembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. D'adopter les tarifs des services publics à compter du 1er janvier 2021 dont les modalités figurent en annexe,
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires et à les mettre en vigueur aux dates d'effet prévues.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**

La Maire de Millau

Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

